

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ELITEL RESEAUX, ZA La Mairie 53410 SAINT OUEN DES TOITS (02.43.01.29.34 – o.penlou@elitel-reseaux.fr) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de branchement électrique, avenue du Président Coty et place de la Gare, du 10 avril 2018 au 18 mai 2018,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRETE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux de branchement électrique, l'entreprise ELITEL RESEAUX est autorisée à occuper le domaine public, avenue du Président Coty du n°2 au n°28 et place de la Gare du 10 avril 2018 au 18 mai 2018.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux avenue du Président Coty, la circulation se fera par alternat par feux.

ARTICLE 3 - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 4 - L'entreprise ELITEL RESEAUX se conformera aux prescriptions des services techniques de la commune de La Ferté-Macé.

ARTICLE 5 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 6 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise ELITEL RESEAUX.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- L'entreprise ELITEL RESEAUX

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 10 avril 2018,
Le Maire,
Jacques DALMONT

